

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 582-2024

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **582-2024** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 3 juin 2024 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement concerne la citation de la maison d'Henri-Letendre sur l'île de Grâce.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **582-2024** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 5^e jour de juin 2024.

Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier